

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 octobre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 138 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis BONAN représenté par Pascal CHAIX - Sylvia BONIFAY représentée par Christine ORTIZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Didier DAVITIAN représenté par André ESSAYAN - Pascal GILLET représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - Maxime TOMMASINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Mourad KAHOU - Gabriel PERNIN - Jean-Pierre REPIQUET.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 002-709/08/CC

■ Attribution d'une subvention de Marseille Provence Métropole à Orpheme pour l'organisation de la seconde édition du colloque European Medical Devices Workshop (EMDW) du 13 au 15 novembre 2008 à La Ciotat - Approbation d'une convention

DDEAIG 08/1712/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La première édition du colloque EMDW s'est tenue en 2006 à La Ciotat et a connu un réel succès.

Les dispositifs médicaux et la bio-ingénierie s'inscrivant dans la thématique du pôle de compétitivité Orpheme, le pôle organisera avec ses partenaires locaux, la seconde édition du colloque European Medical Devices Workshop (EMDW) du 13 au 15 novembre 2008 à La Ciotat.

L'objectif de cet événement annuel est de rassembler les décideurs européens des affaires réglementaires et des autorités en charge de la fixation des prix et des remboursements, les grands groupes industriels, les PME et TPE régionales innovantes et les chercheurs du secteur des dispositifs médicaux.

En effet, des règles européennes d'évaluation des dispositifs médicaux se préparent et devraient s'appliquer dans les prochaines années. Il va donc y avoir très rapidement pour les industriels, un besoin d'échanges et d'informations sur le sujet.

EMDW rassemblera ainsi sous forme d'ateliers et de séances plénières, 70 personnalités européennes et régionales de la recherche, de l'industrie et de la réglementation des dispositifs médicaux. Une douzaine d'entreprises régionales, adhérentes à Orpheme et Bioméditerranée, sera sollicitée pour participer à cet événement.

En 2006, étaient présentes des entreprises internationales telles que Edwards Lifesciences, Alcatel Aérospace, Boston Scientific, Abbot Vascular ainsi que des PME locales telles que Intervascular, Ipsogen, Novatech, Stedim...

Les invités seront sélectionnés par un conseil scientifique international, acteurs de l'évaluation et de la réglementation des Dispositifs Médicaux au sein de la Commission Européenne (Directions générales de la Santé, de la Recherche, des Entreprises), au niveau national (HAS, AFSSAPS, CNAM, DGS, organismes notifiés : INSERM, GMed...) ou régional (Université de la Méditerranée, ESIL, AP-HM) et pourront échanger sur les problèmes d'innovation, d'évaluation et de régulation avec les acteurs du domaine industriel européens, nationaux et locaux. Une douzaine d'entreprises de la Région PACA seront sollicitées pour participer à ce colloque.

La présence de cette manifestation sur le territoire de Marseille Provence Métropole est une occasion exceptionnelle de valoriser le potentiel académique et industriel régional dans le domaine des dispositifs médicaux.

Par ailleurs, l'objectif ultime d'EMDW est de promouvoir la création en région PACA d'une Agence Européenne du Dispositif Médical, inspirée de l'actuelle Agence du Médicament.

Le budget prévisionnel pour l'organisation de ce colloque est de 60 000 Euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Frais postaux et télécommunications	1 500,00 euros
- Fournitures de bureau	800,00 euros
- Déplacements	12 200,00 euros
- Réception (repas/déjeuners)	19 000,00 euros
- Publicité	6 500,00 euros
- Logistique	16 000,00 euros
- Traduction	2 000,00 euros
- Location matériel	2 000,00 euros

	60 000,00 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- DRIRE	7 000,00 euros
- DRRT	4 000,00 euros
- Conseil Régional PACA	7 000,00 euros
- Conseil Général 83	2 000,00 euros
- Conseil Général 13	6 000,00 euros
- Communauté Urbaine MPM (Volet Economie et Innovation)	4 000,00 euros
- Droit d'inscription industriels	30 000,00 euros

	60 000,00 euros

Considérant la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté, il est proposé au Conseil de Communauté de verser une subvention à Orpheme au titre de l'année 2008 pour un montant de 4 000 euros, dont les modalités d'application sont définies par une convention

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation de la seconde édition du colloque European Medical Devices Workshop (EMDW) du 13 au 15 novembre 2008 à La Ciotat

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'une subvention d'un montant de 4 000 euros à Orpheme pour l'organisation de la seconde édition du colloque European Medical Devices Workshop (EMDW) du 13 au 15 novembre 2008 à La Ciotat.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et Orpheme fixant les obligations respectives des signataires et les modalités d'attribution de subvention pour l'organisation de la seconde édition du colloque.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2008 – Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - fonction 90 – sous-politique A 710.

Le Vice-Président Délégué
aux Technopoles

Francis GIRAUD

Le Président Délégué de la Commission Aux
Développement Durable – Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI